

### ▪ **L'enseignement à distance, un bon choix ?**

En vous apprêtant à vous inscrire à cet enseignement théologique à distance, vous désirez certainement approfondir vos connaissances bibliques et théologiques. Il peut être judicieux de vous demander si le choix que vous faites est le mieux adapté : ne serait-il pas préférable de venir suivre sur place les cours dispensés par les professeurs de la Faculté ? La réponse à cette question dépend bien sûr de votre situation personnelle et de vos objectifs. Il vaut la peine d'y réfléchir...

Avec les fascicules de cours, d'autres informations vous seront fournies concernant :

- la validation des cours,
- le tuteur qui vous accompagnera
- les services proposés par notre bibliothèque.

### ▪ **Équivalences :**

Si vous avez déjà suivi une formation biblique et/ou théologique, ***merci d'indiquer avec précision la nature de cette formation et d'y joindre une copie du diplôme et du relevé de notes.*** Certaines équivalences pourront, le cas échéant, vous être accordées.

### ▪ **Choix du cursus :**

Trois cursus vous sont proposés :

1. Le cursus « à la carte » vous laissant une totale liberté dans le choix des cours suivis et ne débouchant sur aucun diplôme.
2. Le cursus de la licence, requérant l'obtention de 180 crédits ECTS<sup>1</sup>, répartis dans les différents domaines de la théologie ; aux unités de l'enseignement à distance actuellement disponibles (56 crédits ECTS) doivent être jointes des unités acquises dans les autres programmes proposés par la faculté (programme résidentiel, cours groupés, cours décentralisés à Lyon, université d'été).
3. Un cursus intermédiaire, interdisciplinaire, requérant l'obtention de 50 crédits ECTS, et débouchant sur un certificat en théologie. Sachez que vous pouvez opter pour un cursus et changer au cours de votre formation sans perdre les cours validés (par exemple passer du cursus « à la carte » au cursus licence).

Si le candidat opte pour le cursus de la licence, il est indispensable qu'il joigne à son dossier une lettre de recommandation de son pasteur (ou d'un des responsables d'Église).

### ▪ **Choix des cours**

L'enseignement à distance est un type de formation particulier qui demande de la part de l'étudiant de la discipline et de la persévérance. Nous vous aiderons à « tenir le coup » et à aller jusqu'au bout de ce que vous avez entrepris. Un premier conseil : *ne suivez pas plus de deux cours à la fois*. L'expérience montre en effet que rares sont ceux qui arrivent à mener de front plus de deux cours.

### ▪ **Les délais**

Notre formation désire s'adapter à la situation de chaque personne, c'est la raison pour laquelle le calendrier de l'enseignement à distance est indépendant du calendrier universitaire. Vous pouvez commencer à n'importe quel moment de l'année et définir le temps dont vous avez besoin de disposer. Toutefois, le ou les cours doivent être validés dans un délai d'un an maximum (18 mois pour les cours de grec ou d'hébreu) à compter de la date d'envoi par le secrétariat du ou des fascicules. Si ce n'est pas le cas, un droit de réinscription vous sera demandé pour la poursuite du ou des cours.

---

<sup>1</sup> Ne pas confondre avec les crédits d'origine de l'enseignement à distance.

- **Paiement**

Le paiement de l'intégralité du ou des (deux) cours suivis est exigé dès l'inscription (sauf si la candidat n'a pas le baccalauréat et que sa candidature doit être examinée par le Conseil des professeurs). En cas de difficultés, un paiement échelonné en deux fois, ou trois fois (maximum) peut être accepté (sauf paiement hors de l'Union Européenne).